

ASSEMBLÉE DU 2016-11-21

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
VILLE DE MANIWAKI

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Maniwaki, tenue le 21 novembre 2016, à 19h30, à la salle du conseil.

VÉRIFICATION DU QUORUM

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Robert Coulombe, maire, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

MOMENT DE RECUEILLEMENT

LES PRÉSENCES

Sont présents: Monsieur le maire Robert Coulombe, Mesdames les conseillères; Francine Fortin, Estelle Labelle et Charlotte Thibault, Monsieur le conseiller; Rémi Fortin formant le quorum du conseil sous la présidence de son honneur le Maire, sont également présents, M^e John-David McFaul, greffier et Dinah Ménard, trésorière.

Sont absents: Jacques Cadieux, conseiller
Michel Lyrette, conseiller

RÉSOLUTION NO 2016-11-176 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par la conseillère Francine Fortin, appuyé par la conseillère Charlotte Thibault et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2016-11-177 Adoption du procès-verbal du 7 novembre 2016.

Il est proposé par le conseiller Rémi Fortin, appuyé par la conseillère Estelle Labelle et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 7 novembre 2016, tel que rédigé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2016-11-178 Pour adjuger la soumission "Analyse d'eau potable et usée (2017-2018-2019)" S-16.1.2

ASSEMBLÉE DU 2016-11-21

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a procédé à un appel d'offres par invitation pour l'analyse d'eau potable et usée (2017-2018-2019);

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu 3 soumissions qui se lisent comme suit;

SOUSSIONNAIRES	MONTANT TOTAL POUR TROIS (3) ANS INCLUANT LES TAXES
Exova Canada inc.	24 870.70 \$
Groupe Environex	23 730.84 \$
Laboratoire Bio-Services inc.	27 352.56 \$

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Charlotte Thibault, appuyé par la conseillère Estelle Labelle et résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE

soit retenue l'offre la plus basse, soit celle de "Groupe Environex", au montant de 23 730.84 \$, incluant les taxes et pour une période de trois (3) ans, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme aux exigences du devis S-16.1.2 "Analyse d'eau potable et usée", et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2016-11-179 Pour renouveler le contrat de services d'entretien de logiciels pour les années 2017 à 2021.

CONSIDÉRANT QUE le contrat de soutien de services d'entretien de logiciels vient à échéance le 31 décembre 2016 et qu'il y a lieu de le renouveler;

CONSIDÉRANT QUE la firme ACCEO SOLUTIONS est le concepteur exclusif des logiciels utilisés par la Ville de Maniwaki dans le cadre normal de ses activités administratives;

CONSIDÉRANT QUE la firme de ACCEO SOLUTIONS offre un renouvellement du contrat pour une période de 5 ans et garantit un taux annuel d'augmentation fixe à 2,7%;

ASSEMBLÉE DU 2016-11-21

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Francine Fortin, appuyé par le conseiller Rémi Fortin et résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE

le conseil accepte de renouveler le contrat de la firme ACCEO SOLUTIONS pour une période de 5 ans et autorise la trésorière à signer ledit contrat faisant partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2016-11-180 Pour payer les comptes payables du mois d'octobre 2016.

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes payables pour les activités financières pour le mois d'octobre 2016 s'élève à 216 840,42 \$;

POUR CE MOTIF,

il est proposé par la conseillère Estelle Labelle, appuyé par la conseillère Charlotte Thibault et résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE

le conseil autorise la trésorière à émettre des chèques concernant les comptes payables ci-haut mentionnés, pour un montant de 216 840,42 \$;

ET QUE

les fonds à cette fin soient appropriés aux postes budgétaires identifiés à la liste des comptes payables.

ADOPTÉE

RAPPORT PÉRIODIQUE,

La trésorière dépose le rapport périodique sur les recettes et dépenses pour la période se terminant le 31 octobre 2016.

RÉSOLUTION NO 2016-11-181 Pour accorder une quittance concernant des avis d'inscription d'une hypothèque légale (matricule : n° 4438-59-7805).

CONSIDÉRANT QU' un avis d'inscription d'une hypothèque légale résultant d'un jugement a été publié au bureau de la

ASSEMBLÉE DU 2016-11-21

publicité des droits de la circonscription foncière de Gatineau, le 22-12-2011 sous le numéro 18 741 410;

CONSIDÉRANT QU' un avis d'inscription d'une hypothèque légale résultant d'un jugement a été publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Gatineau, le 11-02-2015 sous le numéro 21 345 550;

CONSIDÉRANT QUE les débiteurs de ce jugement ont payé les sommes dues en capital et les frais, relativement à la créance à laquelle il est fait mention ci-dessus;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Charlotte Thibault, appuyé par la conseillère Francine Fortin et résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE

le conseil accorde une quittance générale et finale et consent à la radiation de tout droit hypothécaire et tout autre droit réel;

ET QUE

le maire, Robert Coulombe, et le greffier, John David McFaul, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Maniwaki, les documents relatifs à cette quittance.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2016-11-182 Subvention pour l'amélioration du réseau routier municipal – Rue Père Laporte.

CONSIDÉRANT QUE suite à la recommandation de notre députée provinciale, Mme Stéphanie Vallée, le ministère des Transports a accordé à la Ville de Maniwaki une subvention de 32 435 \$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'exercice financier 2016-2017;

POUR CE MOTIF,

il est proposé par la conseillère Charlotte Thibault, appuyé par le conseiller Rémi Fortin et résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE

ASSEMBLÉE DU 2016-11-21

le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Père Laporte, pour un montant de 66 318,50 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE

les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

ET QUE

les travaux exécutés en vertu des dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2016-11-183 Subvention pour l'amélioration du réseau routier municipal – Rue Gilmour.

CONSIDÉRANT QUE suite à la recommandation de notre députée provinciale, Mme Stéphanie Vallée, le ministère des Transports a accordé à la Ville de Maniwaki une subvention de 100 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour les exercices financiers 2016-2019;

POUR CE MOTIF,

il est proposé par la conseillère Charlotte Thibault, appuyé par la conseillère Francine Fortin et résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE

le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Gilmour pour un montant de 110 089,89 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE

les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

ET QUE

les travaux exécutés en vertu des dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

ADOPTÉE

ASSEMBLÉE DU 2016-11-21

RÉSOLUTION NO 2016-11-184 Pour publier le rapport du maire sur la situation financière 2016 de la Ville de Maniwaki.

Il est proposé par la conseillère Francine Fortin, appuyé par la conseillère Estelle Labelle et résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE

le conseil décrète la publication du rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Maniwaki dans un journal diffusé sur le territoire de la ville.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2016-11-185 Levée de l'assemblée.

Il est proposé par la conseillère Francine Fortin, appuyé par la conseillère Charlotte Thibault et résolu unanimement de procéder à la levée de cette assemblée ordinaire à 19h40.

ADOPTÉE

Robert Coulombe, maire

M^c John-David McFaul, greffier